

**DATE DE LA CONVOCATION**

25 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

25 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 17

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 30 juin 2026

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le 01/07/2026

ID : 037-213701519-20260701-DEL037151066_26-DE

Le 30 juin 2026, à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, élue Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, Mme CERDAN Carole, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauryane, M. TESSIER Stéphane, M. LEON Philippe, M. DELANEAU Benoit, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme FOUCHARD Caroline a donné pouvoir à M. DELANEAU Benoît,
Mme DESOUCHES Jocelyne a donné pouvoir à Mme GROS Aurélie,
Mme PACAUD Pascale a donné pouvoir à M. AUCLERC Jérôme,
M. MARAIS Sébastien a donné pouvoir à M. SERRE Eric,
M. MAROT Noah a donné pouvoir à Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra,
M. BERNARD Maxime a donné pouvoir à M. DI PELLEGRINI Laurent.

Absents : -**Secrétaire de séance :** M. AUCLERC Jérôme**DEL 037 151 066 / 2026 – 5.3****INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE : Désignation d’un référent déontologue pour les élus locaux**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-14 ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (article 218),

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local (articles L 1111-13 et 1111-14 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences ; que les missions de référent déontologue peuvent notamment être assurées par des personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d' élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;

Considérant que plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes ;

Considérant l'accord de la personne désignée ;

Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Article 1 : de désigner un référent déontologue pour les élus locaux comme suit :

Désignation du référent déontologue, durée et rémunération

Il est mis en place un référent déontologue dans les conditions prévues par le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 pour les élus locaux de la commune de La Membrolle-sur-Choisille.

Rappel des missions du référent déontologue :

L'article L. 1111-14 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que : « *Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13* ».

Présentation de Madame Catherine CHAMPRENAULT :

Madame Catherine CHAMPRENAULT a exercé comme magistrate de l'ordre judiciaire et a occupé, tout au long de sa carrière, différents postes : Substitute du Procureur, Première Substitute, Avocate Générale, Procureure de la République puis Procureure Générale près la Cour d'Appel de Paris.

Madame Catherine CHAMPRENAULT est aujourd'hui retraitée de la Magistrature. Ce parcours exceptionnel, ses compétences et sa grande expérience en font une personnalité tout à fait qualifiée pour assurer le rôle de référente déontologue des élus locaux de la commune de La Membrolle-sur-Choisille.

Par ailleurs, Madame Catherine CHAMPRENAULT n'exerce aucun mandat d'élu local ni n'est agent la commune de La Membrolle-sur-Choisille.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, Mme Catherine CHAMPRENAULT est désignée pour exercer cette mission de référente déontologue des élus de la commune de La Membrolle-sur-Choisille.

Cette désignation prend effet à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération et court, au plus, jusqu'au prochain renouvellement général des Conseils Municipaux.

La référente déontologue pourra mettre fin à sa mission sur décision adressée par tout moyen à la commune de La Membrolle-sur-Choisille.

Cette mission de déontologue pourra également prendre fin sur décision de la commune de La Membrolle-sur-Choisille adressée par tout moyen à la référente déontologue.

La référente déontologue sera rémunérée par **une indemnité de vacation d'un montant de 80 euros TTC par dossier traité**, conformément à l'arrêté du 6 décembre visé.

Cette indemnité sera versée par la commune de La Membrolle-sur-Choisille directement à la référente déontologue, attestation de saisine à l'appui. Cette attestation sera fournie par la référente déontologue à l'issue de la saisine afin de justifier son intervention et sa rémunération.

Modalités de saisine du référent

La référente déontologue peut être saisie par tout élu local de la commune de La Membrolle-sur-Choisille

- La référente déontologue pourra être saisie par voie écrite :
- soit par courriel à une adresse dédiée en indiquant, dans l'objet de cette saisine, le terme « CONFIDENTIEL ». Cette adresse dédiée est : amil.deontologue@gmail.com
 - soit par courrier à l'adresse de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire (34 place de la Préfecture – BP 62028 – TOURS Cedex 01) sous une double enveloppe cachetée portant la mention « CONFIDENTIEL – A l'attention de Mme Catherine CHAMPRENAULT – Référente déontologue des élus ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par la référente déontologue qui mentionnera la date de réception.

En tout état de cause, le dossier devra comporter l'ensemble des éléments nécessaires à l'étude de la situation concernée par rapport à la Charte de l'élu local. La référente déontologue ne pourra délivrer son avis que sur la base des informations qui lui auront été communiquées.

La référente déontologue étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires et, le cas échéant, recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

Les modalités de saisine de la référente déontologue sont complétées et précisées par la lettre de mission figurant en annexe de la présente délibération.

Modalités de délivrance du conseil

La référente déontologue exerce sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, elle ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

La référente déontologue communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande.

Les avis et conseils donnés par la référente déontologue demeurent consultatifs.

Moyens mis à disposition

La référente déontologue disposera d'une adresse électronique dédiée mise en place par l'Association des Maires d'Indre-et-Loire et pourra utiliser la salle de réunion de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire.

ANNEXE – Lettre de Mission

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.



Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 1^{er} juillet 2026

La Maire,
Cécile AUDET-PINARD



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 30 juin 2026

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 037-213701519-20260701-DEL037151067_26-DE



Le 30 juin 2026, à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisisse, légalement convoqué, s'est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, élue Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, Mme CERDAN Carole, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauryane, M. TESSIER Stéphane, M. LEON Philippe, M. DELANEAU Benoit, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme FOUCHARD Caroline a donné pouvoir à M. DELANEAU Benoît,
Mme DESOUCHES Jocelyne a donné pouvoir à Mme GROS Aurélie,
Mme PACAUD Pascale a donné pouvoir à M. AUCLERC Jérôme,
M. MARAIS Sébastien a donné pouvoir à M. SERRE Eric,
M. MAROT Noah a donné pouvoir à Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra,
M. BERNARD Maxime a donné pouvoir à M. DI PELLEGRINI Laurent.

Absents : -

Secrétaire de séance : M. AUCLERC Jérôme

DEL 037 151 067 / 2026 – 5.3

INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE : Désignation des membres de la Commission de Contrôle des Listes Electorales

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L18 et L19 du Code électoral,
Considérant qu'il convient de nommer des membres de la commission de contrôle au sein du conseil municipal, dont 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, 1 conseiller municipal appartenant à la deuxième liste et 1 conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission,
Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de désigner les membres de la commission de contrôle des listes électorales suivants :

Titulaires	Liste	Suppléants
Madame Pascale PACAUD	Nouvelle dynamique pour La Membrolle	Madame Jocelyne DESOUCHES
Monsieur Benoît DELANEAU	Nouvelle dynamique pour La Membrolle	Monsieur Arnaud BARTHELEMY
Madame Aurélie MEYRIAL	Nouvelle dynamique pour La Membrolle	Monsieur Antoine FROMONT
Monsieur Eric SERRE	J'ai Choisisse La Membrolle	Monsieur Laurent DI PELLEGRINI
Monsieur Noah MAROT	Unie, la Membrolle revit	Madame Sandra CAILLIAS-CAVALIE

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisisse, le 1^{er} juillet 2026



La Maire,
Cécile AUDET-PINARD



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 30 juin 2026

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le 01/07/2026

ID : 037-213701519-20260701-DEL037151068_26-DE

S²LOW

DATE DE LA CONVOCATION

25 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

25 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 17

Le 30 juin 2026, à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisisse, légalement convoqué, s’est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, élue Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, Mme CERDAN Carole, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauryane, M. TESSIER Stéphane, M. LEON Philippe, M. DELANEAU Benoit, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme FOUCHARD Caroline a donné pouvoir à M. DELANEAU Benoît,
Mme DESOUCHES Jocelyne a donné pouvoir à Mme GROS Aurélie,
Mme PACAUD Pascale a donné pouvoir à M. AUCLERC Jérôme,
M. MARAIS Sébastien a donné pouvoir à M. SERRE Eric,
M. MAROT Noah a donné pouvoir à Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra,
M. BERNARD Maxime a donné pouvoir à M. DI PELLEGRINI Laurent.

Absents : -

Secrétaire de séance : M. AUCLERC Jérôme

DEL 037 151 068 / 2026 – 5.6

INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE : Indemnité du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux

Le Conseil Municipal

Vu les articles L.2123-23 et L.2123-24, L. 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux indemnités de fonctions pouvant être votées par le Conseil municipal ;
Vu la délibération du Conseil municipal du 27 mars 2026 relative à l’élection du Maire et des Adjoints au Maire ;
Considérant que chaque Adjoint au Maire est titulaire d’au moins une délégation ;
Considérant qu’il appartient au Conseil municipal de fixer le taux des indemnités de fonctions allouées aux Adjoints au Maire dans la limite des taux maximum déterminés en fonction de la population de la commune au 1^{er} janvier 2026 ;
Considérant que la population totale légale de la commune s’élève à 3 350 habitants au 1^{er} janvier 2026 ;

Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de fixer les indemnités de Madame la Maire, des Adjointes au maire et des Conseillers municipaux délégués comme suit :

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le 01/07/2026

ID : 037-213701519-20260701-DEL037151068_26-DE

S²LOW

Qualité	% de l'indice brut terminal de la fonction publique voté par le Conseil municipal
Maire	49,59 %
1 ^{er} Adjoint	21,38 %
2 ^{ème} Adjoint	15,27 %
3 ^{ème} Adjoint	21,38 %
4 ^{ème} Adjoint	15,27 %
5 ^{ème} Adjoint	15,27 %
6 ^{ème} Adjoint	15,27 %
1 ^{er} Conseiller municipal délégué	15,27 %
2 ^{ème} Conseiller municipal délégué	15,27 %

Article 2 : de préciser que la présente délibération entre en vigueur à la date d'entrée des élus,

Article 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune,

Article 4 : d'autoriser la Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 1^{er} juillet 2026

La Maire,
Cécile AUDET-PINARD





Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 30 juin 2026

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 037-213701519-20260701-DEL037151069_26-DE

S²LO

Le 30 juin 2026, à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, élue Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, Mme CERDAN Carole, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauryane, M. TESSIER Stéphane, M. LEON Philippe, M. DELANEAU Benoit, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme FOUCHARD Caroline a donné pouvoir à M. DELANEAU Benoît, Mme DESOUCHES Jocelyne a donné pouvoir à Mme GROS Aurélie, Mme PACAUD Pascale a donné pouvoir à M. AUCLERC Jérôme, M. MARAIS Sébastien a donné pouvoir à M. SERRE Eric, M. MAROT Noah a donné pouvoir à Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. BERNARD Maxime a donné pouvoir à M. DI PELLEGRINI Laurent.

Absents : -

Secrétaire de séance : M. AUCLERC Jérôme

DATE DE LA CONVOCATION

25 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE

25 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 17

DEL 037 151 069 / 2026 – 7.5

FINANCES : Vote des subventions 2026 aux associations

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu les demandes des associations,

Décide

Article 1 : d'accorder des subventions aux associations pour l'année 2026 comme suit :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Nom de l'association	Commune LMSC 2026
APE M. TESSIER ne prend pas part au vote Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00	2 000,00 €
Chœur Emmanuel Chabrier Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00	500,00 €
Coopérative scolaire Maternelle Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00	1 200,00 €
Coopérative scolaire Élémentaire Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00	2 400,00 €
Blouses Roses Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00	250,00 €
Fils d'Argent Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00	600,00 €

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le 01/07/2026

ID : 037-213701519-20260701-DEL037151069_26-DE

S²LO

TCM Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00	
CSM Tennis de Table Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00	1 800,00 €
Pétanque Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00	500,00 €
CSM Basket Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00	1 800,00 €
Arqueleux Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00	200,00 €
Gym volontaire Mme CERDAN ne prend pas part au vote Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00	1 200,00 €
FC2M Mme CERDAN ne prend pas part au vote Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00	3 000,00 €
Fitness Danse Mme CAILLIAS-CAVALIE ne prend pas part au vote Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00	600,00 €
Les Amis Cyclos Membrollais M. TESSIER ne prend pas part au vote Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00	550,00 €
Comité des Fêtes Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00	1 000,00 €
	19 600,00 €

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 1^{er} juillet 2026

La Maire,
Cécile AUDET-PINARD



Audet-Pinard



DATE DE LA CONVOCATION

25 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

25 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 17

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 30 ju

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 037-213701519-20260701-DEL03715170A_26-DE



Le 30 juin 2026, à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisisse, légalement convoqué, s’est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, élue Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, Mme CERDAN Carole, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauryane, M. TESSIER Stéphane, M. LEON Philippe, M. DELANEAU Benoit, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme FOUCHARD Caroline a donné pouvoir à M. DELANEAU Benoît,
Mme DESOUCHES Jocelyne a donné pouvoir à Mme GROS Aurélie,
Mme PACAUD Pascale a donné pouvoir à M. AUCLERC Jérôme,
M. MARAIS Sébastien a donné pouvoir à M. SERRE Eric,
M. MAROT Noah a donné pouvoir à Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra,
M. BERNARD Maxime a donné pouvoir à M. DI PELLEGRINI Laurent.

Absents : -

Secrétaire de séance : M. AUCLERC Jérôme

DEL 037 151 070 / 2026 – 9.1

ENFANCE : Révision du règlement intérieur du multi-accueil

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu la délibération DEL 037 151 030 / 2024 – 9.1 du 17 juin 2024 portant révision du règlement intérieur de la structure multi-accueil,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'approuver le règlement intérieur du multi-accueil applicable sur les nouveaux contrats signés dès le 1^{er} septembre 2026,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisisse, le 1^{er} juillet 2026



La Maire,
Cécile AUDET-PINARD



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 30 juin 2026

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 037-213701519-20260701-DEL037151071_26-DE



DATE DE LA CONVOCATION

25 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

25 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 17

Le 30 juin 2026, à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, élue Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, Mme CERDAN Carole, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauryane, M. TESSIER Stéphane, M. LEON Philippe, M. DELANEAU Benoit, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme FOUCHARD Caroline a donné pouvoir à M. DELANEAU Benoît,
Mme DESOUCHES Jocelyne a donné pouvoir à Mme GROS Aurélie,
Mme PACAUD Pascale a donné pouvoir à M. AUCLERC Jérôme,
M. MARAIS Sébastien a donné pouvoir à M. SERRE Eric,
M. MAROT Noah a donné pouvoir à Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra,
M. BERNARD Maxime a donné pouvoir à M. DI PELLEGRINI Laurent.

Absents : -

Secrétaire de séance : M. AUCLERC Jérôme

DEL 037 151 071 / 2026 – 4.1

RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu le Code général de la Fonction publique et notamment son article 313-1 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
Vu le budget et notamment l'article 64111 « Rémunération personnel titulaire » et l'article 64131 « Rémunérations personnel non titulaires »,
Vu le tableau des effectifs du personnel communal,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 17., CONTRE : 0, ABSTENTION : 6 (Mme CAILLIAS-CAVALIE avec le pouvoir de M. MAROT, M. DI PELLEGRINI avec le pouvoir de M. BERNARD et M. SERRE avec le pouvoir de M. MARAIS)

Considérant la délibération n° DEL 037 151 064 / 2026 – 4.1 du 11 juin 2026, modifiant le tableau des effectifs du personnel communal,

Décide

Article 1 : de modifier le tableau des effectifs du personnel comme suit :

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le 01/07/2026

S²LO

ID : 037-213701519-20260701-DEL037151071_26-DE

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE							Publié le
EMPLOIS PERMANENTS							ID : 037-24/06/2026
FILIERE	CAT	GRADE	DUREE (FEDDO)	DELIBERATION PORTANT CREATION OU MODIFICATION DU POSTE	DELIBERATION PORTANT FERMETURE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES FERMES
ADMINISTRATIF	A	Attaché	TC		Ouvert	1	
		Attaché principal	TC		Ouvert	1	
		Attaché	TC	DEL 037 151 034 / 2025 - 4.1 du 24/06/2025		1	0
	B	Rédacteur Principal de 1ère classe	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023	DEL 037 151 016 / 2026 - 4.1 du 27/01/2026	0	1
		Rédacteur Principal de 2ème classe	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
		Rédacteur	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024	0	1
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024	0	1
		Rédacteur	TC	DEL 037 151 034 / 2025 - 4.1 du 24/06/2025		1	0
			TC	DEL 037 151 016 / 2026 - 4.1 du 27/01/2026		1	0
		C	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1
	TC			DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
	TC			DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023	DEL 037 151 016 / 2026 - 4.1 du 27/01/2026	0	0
	C	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	TC	DEL 037 151 064 / 2026 - 4.1 du 11/06/2026		1	0
	C	Adjoint Administratif	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
TOTAL 13 poste(s) ouvert(s) dont							
TECHNIQUE	C	Agent de Maîtrise Principal	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023	DEL 037 151 016 / 2026 - 4.1 du 27/01/2026	0	0
	C	Adjoint Technique de 1ère classe	TC	Délibération du 28 octobre 1999	DEL 037 151 034 / 2025 - 4.1 du 24/06/2025	0	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
	C	Adjoint Technique de 2ème classe	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 034 / 2025 - 4.1 du 24/06/2025		1	0
			TC	DEL 037 151 034 / 2025 - 4.1 du 24/06/2025		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
	C	Adjoint Technique	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 016/2025 - 4.1 du 12/03/2025	DEL 037 151 034 / 2025 - 4.1 du 24/06/2025	0	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024	0	1
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024	0	1
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024	0	1
TOTAL 9 poste(s) ouvert(s) dont							

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le 01/07/2026

ID : 037-213701519-20260701-DEL037151071_26-DE

S²LO

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE							Publié le 01/07/2024
EMPLOIS PERMANENTS							ID : 037-213701
							24/06/2026
FILIERE	CAT	GRADE	DUREE HEBDO	DELIBERATION PORTANT CREATION OU MODIFICATION DU POSTE	DELIBERATION PORTANT FERMETURE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES FERMES
ANIMATION	C	Adjoint d'Animation de 2 ^{ème} classe	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0
			TNC	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0
			TNC	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0
			TNC	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0
			TNC	DEL 037 151 034 / 2025 - 4.1 du 24/06/2025		1	0
	C	Adjoint d'Animation	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 034 / 2025 - 4.1 du 24/06/2025		1	0
			TC	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0
			15/35	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0
			TNC	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0
			21/35	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0
	TOTAL			13 poste(s) ouvert(s) dont			
SOCIAL	A	Educateur de Jeunes Enfants	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
	C	ATSEM de 1 ^{ère} classe	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
	C	ATSEM de 2 ^{ème} classe	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
TOTAL			4 poste(s) ouvert(s) dont				
	C	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
TOTAL			1 poste(s) ouvert(s) dont				
POLICE	C	Chef de Police Municipal	TC	DEL 037 151 064 / 2026 - 4.1 du 11/06/2026		1	0
		Brigadier Chef Principal	TC	DEL 037 151 064 / 2026 - 4.1 du 11/06/2026		1	0
		Brigadier	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
TOTAL		3 poste(s) ouvert(s) dont					
TOTAL COMMUNE		43 poste(s) ouvert(s)					

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le 01/07/2026

ID : 037-213701519-20260701-DEL037151071_26-DE

S²LOW

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE D						Publié le 01/07/2026	
MEMBROLLE SUR CHOISILLE						ID : 037-213701519-202	
EMPLOIS NON PERMANENTS						24/06/2026	
FILIERE	CAT	GRADE	DUREE HEBDO	DELIBERATION PORTANT CREATION OU MODIFICATION DE L'EMPLOI	DELIBERATION PORTANT FERMETURE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES FERMES
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint Administratif	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
		Adjoint Administratif	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
		Adjoint Administratif	TC	DEL 037 151 042/2024 - 4.1 du 23/09/2024		1	0
TOTAL		3 poste(s) ouvert(s)		dont			
TECHNIQUE	C	Adjoint Technique	TNC	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 034 / 2025 - 4.1 du 24/06/2025		1	0
TOTAL		5 poste(s) ouvert(s)		dont			
ANIMATION	C	Adjoint d'Animation	TNC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
TOTAL		12 poste(s) ouvert(s)		dont			

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE MEMBROLLE SUR CHOISILLE							
EMPLOIS NON PERMANENTS							24/06/2026
FILIERE	CAT	GRADE	DUREE HEBDO	DELIBERATION PORTANT CREATION OU MODIFICATION DE L'EMPLOI	DELIBERATION PORTANT FERMETURE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES FERMES
SOCIAL							
TOTAL		0 poste(s) ouvert(s)					
MEDICAL O SOCIAL							
TOTAL		0 poste(s) ouvert(s)					
TOTAL		20 poste(s) ouvert(s)					

Article 2 :
d'autoriser la Maire ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 1^{er} juillet 2026



La Maire,
Cécile AUDET-PINARD

